

COMPTE RENDU DE REUNION SYNDICALE

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Département des Vosges

Arrondissement d'EPINAL

SEANCE du 17 Février 2009

L'an deux mille neuf, le 17 février :

Les membres du Conseil Syndical Mixte pour une Ecole de Musique se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de SAINT-AME, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Michel GRANDJEAN.

Présents : Mesdames Carole PETITDEMANGE, Géraldine BOUCHER, Brigitte VANSON, Martine PERRIN, Nadine KONDRATOW, Odile MARCHAL, Myriam FEBVAY, Cécile DAVAL et Messieurs Michel GRANDJEAN, Stanislas HUMBERT, Arnaud THOUVENIN, Yannick PEDUZZI, et Michel LAURENT.

Excusées : Mesdames Annette MARCHAL, Nathalie COURROY, Brigitte VALDENNAIRE.

Absents : Madame Marie-Ange LEMIGNON, Messieurs Jérôme MATHIEU, Guérin PHILIPPE et Jean-Luc DESJEUNES

Invité : Monsieur Thierry COLLAS (Directeur de l'E.I.M.D.V)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Carole PETITDEMANGE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Madame Gilberte MOUGIN, adjoint administratif, a été choisie comme secrétaire adjointe.

1 -MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations à prendre

- Une délibération pour affecter tout achat d'instrument inférieur à 500€ à la section investissement
- Une seconde pour définir la durée d'amortissement du matériel acheté
- Une troisième pour demande de subvention au CONSEIL GENERAL pour acquisition de matériel et instruments de musique

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical approuvent cette triple modification.

2 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 8 janvier 2009. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu **est approuvé à l'unanimité.**

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Président soumet au Conseil Syndical le compte administratif 2008 à savoir :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>PREVU</u>	<u>REALISE</u>
Dépenses :	269.625,22 €	189. 636,40 €
Recettes :	209.527,22 €	215.026,91 €
Soit un résultat de	25.390,51 €	
Excédent 2007 reporté	60.098,00 €	

Il se dégage un EXCEDENT de 85.488,51 € à reporter

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>PREVU</u>	<u>REALISE</u>
Dépenses :	11.877,81 €	2.809,88 €
Recettes :	2.642,20 €	2.642,20 €
Soit un résultat de	- 167,68 €	
Excédent 2007 reporté	9.235,61 €	

Il se dégage un EXCEDENT de 9.067,93 € à reporter (8.567,93+500,00 reste à réaliser)

Le Président se retire, la doyenne, Madame Odile MARCHAL, le remplace.
Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,
Approuve le compte administratif 2008.

4 -EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Président présente au Conseil Syndical le compte de gestion 2008.

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2008, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures et les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif de l'exercice 2008.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,
Approuve** le compte de gestion 2008.

5 - EXAMEN ET AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Le Président soumet au Conseil Syndical le résultat de l'exercice 2008 à savoir :

Fonctionnement : 85 488,51 €

Investissement : 9 067,93 €

Le Président propose d'affecter ces résultats comme suit :

Fonctionnement : 83 956,51 €

Investissement : 8 567,93 €

Reste à réaliser : 500,00 €

Investissement 1 532,00 €(Article 1068 Excédent de fonctionnement)

Après avoir entendu les explications de son Président,
**Et avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,
Donne son accord** pour ces affectations de résultats.

6 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2009

Pour le budget 2009, le Président propose de procéder aux amortissements suivants :

- ◆ Amortissement d'un piano et d'une batterie avec ses coffres de rangement d'une valeur de **2437.00€** achetés en 1999 amortissables sur 10 ans pour un solde de **241.00€**
- ◆ Amortissement d'un piano et d'un ensemble sono d'une valeur de **2543.00€** achetés en 2000 amortissables sur 10 ans pour une somme de **254.00€**
- ◆ Amortissement d'un piano, d'un ensemble de sonorisation et d'une pédale double pour grosse caisse d'une valeur de **2854.00€** achetés en 2001, amortissable sur 10 ans pour une somme de **285.00€**
- ◆ Amortissement d'un piano et d'une batterie d'une valeur de **1692.01€**, achetés en 2002, amortissable sur 10 ans pour une somme de **169.20€**
- ◆ Amortissement d'un piano numérique d'une valeur de **1360.00€**, acheté en 2003, amortissable en 10 ans pour une somme de **136.00€**

- ◆ Amortissement d'un piano numérique + pack accessoire + pack sono, d'une valeur de **2979.00€**, acheté en 2004, amortissable en 10 ans pour une somme de **297.90€**
- ◆ Amortissement d'une armoire + rehausse, d'une valeur de **648.23€**, acheté en 2004, amortissable sur 10 ans pour une somme de **64.82€**
- ◆ Amortissement d'une imprimante BROTHER, d'une valeur de **417,40€**, achetée en 2006, amortissable en 5 ans pour une somme **86,90€**
- ◆ Amortissement de deux batteries Pearl Export + accessoires + cymbale et pied + siège, d'une valeur de **2424.50€**, achetés en 2007, amortissable sur 10 ans pour une somme de **242.45€**
- ◆ Amortissement d'une sono Phonic Roadgear, d'une valeur de **377.70€**, achetée en 2007, amortissable sur 10 ans pour une somme de **37.77€**
- ◆ Amortissement d'une imprimante couleur HP D2460, d'une valeur de **85,57€**, achetée en 2008, amortissable en 5 ans pour une somme de **17,12 €**
- ◆ Amortissement d'un ordinateur et d'un ordinateur portable, d'une valeur de **2.103,09 €** acheté en 2008, amortissable en 5 ans pour une somme de **420.62 €**

Soit une dotation aux amortissements pour le budget Primitif 2009 de 2.252,78 € (deux mille deux cent cinquante deux euros et soixante dix huit centimes.)

SUBVENTIONS

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2009

Pour le budget 2009, Le Président propose de procéder aux amortissements des subventions suivantes.

- ◆ 1999 subventions reçues pour la somme **808,28 €** amortissable sur 10 ans pour un solde de **80.90 €**
- ◆ 2000 subventions reçues pour la somme **843,35 €** amortissable sur 10 ans pour la somme de **84,34 €**
- ◆ 2001 subventions reçues pour la somme **954,48 €** amortissable sur 10 ans pour la somme de **95,45 €**
- ◆ 2002 subventions reçues pour la somme **566,00 €** amortissable sur 10 ans pour la somme de **56,60 €**
- ◆ 2003 subventions reçues pour la somme **455,00 €** amortissable sur 10 ans pour la somme de **45,50 €**
- ◆ 2004 subventions reçues pour la somme **996,00 €** amortissable sur 10 ans pour la somme de **99,60 €**
- ◆ 2007 subventions reçues pour la somme de **811,00 €** amortissable sur 10 ans pour la somme de **81,10 €**

Soit une dotation aux amortissements des subventions pour le Budget Primitif 2009 pour la somme de 543,49 € (cinq cent quarante trois euros et quarante neuf centimes.)

Le Président **demande l'accord** du Conseil Syndical pour procéder à ces dotations **et dit** que les sommes seront inscrites au BUDGET PRIMITIF 2009

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité

Donne son accord pour procéder à ces dotations aux amortissements,

Dit que les crédits nécessaires sont bien prévus au Budget primitif 2009.

7 - CONTRIBUTIONS DES COMMUNES **AUX DEPENSES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil Syndical doit déterminer la contribution due par chaque commune membre compte tenu des dispositions statutaires.

Ces contributions sont normalement payées par les communes sur leur budget (procédure de droit commun). La contribution est dite budgétaire. Une telle décision prise par le Conseil Syndical s'impose aux communes.

Cependant, le Conseil Syndical peut décider (délibération prise annuellement) de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des quatre taxes directes locales (2ème alinéa de l'article L.5212-20 du CGCT). La contribution est alors dite fiscalisée.

Le Président **propose** de budgétiser ces contributions,
Après délibération, Le Conseil Syndical, à l'unanimité
Accepte cette budgétisation

8 - VOTE DES PARTICIPATIONS COMMUNALES ET **COMMUNAUTAIRES 2009**

Le 8 janvier 2009, lors du débat d'orientation budgétaire, le Président avait informé le Conseil Syndical des participations communales et communautaires pour l'année 2009.

Monsieur Le Président soumet au Conseil Syndical :

- * Le tableau des participations communales et communautaires comme suit :

- * Rappelle que les participations seront budgétisées.
- * Demande au Conseil Syndical l'autorisation d'adresser un courrier aux communes les informant de leurs participations.

Le Conseil Syndical,
Après avoir entendu les explications de son Président,
Vote à l'unanimité ces participations communales et communautaires selon la répartition du tableau ci-dessus.
Autorise le Président à adresser un courrier aux communes concernées.

9 - EXAMEN, APPROBATION ET VOTE DU BUDGET 2009

Le Président soumet au Conseil Syndical le Budget Primitif 2009, à savoir :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 303.500,00 €
 Recettes : 303.500,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 14.786,55 €
 Recettes 14.786,55 €

Le Président **soumet** au Conseil Syndical le Budget Primitif 2009 qui est **vo-té à l'unanimité**.

10 - PROPOSITION D'AUGMENTATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LA SAISON MUSICALE 2009/2010

Il est proposé les choses suivantes :

TARIFS 2008/2009

Première inscription : 90 €
 Deuxième inscription : 84 €
 Troisième inscription : 80 €
 Quatrième inscription : 75 €

TARIFS 2009/2010

Première inscription : 95 €
 Deuxième inscription : 90 €
 Troisième inscription : 85 €
 Quatrième inscription : 80 €

Après délibération, Le Conseil Syndical, à l'unanimité

Donne son accord pour l'augmentation de ces droits d'inscriptions.

Autorise le Président à recouvrer ces droits dans le cadre de la régie de recettes du Syndicat

11 – DUREE D'AMORTISSEMENT DU MATERIEL

Le Président demande aux membres du conseil d'amortir le matériel comme suit :

DUREE D'AMORTISSEMENT			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Matériel de - 500€	Matériel informatique Logiciels	Mobilier scolaire Lecteur CD Matériel Eveil Musical	Mobilier de bureau Matériel de sonorisation Instruments de musique

Après délibération, Le Conseil Syndical, à l'unanimité

Autorise Le Président à amortir le matériel suivant tableau ci-dessus

11 - INSTRUMENT DE MUSIQUE D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A **500,00 €**

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical d'affecter tout achat d'instrument de musique d'une valeur inférieure à 500,00 € en section investissement.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

Autorise Le Président à affecter à la section investissement tout achat d'instrument de musique d'une valeur inférieure à 500,00 €

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION DE **MATERIEL**

Le Président présente au Conseil Syndical plusieurs devis concernant

1 malle de 28 instruments	169,00 €
2 lots de 3 chaises	
2 banquettes	
2 coussins PVC pour un total de	534,00 €
1 piano numérique	1.117,10€
3 contrebasses pour la somme de	6.000,00 €

Soit un total de	7.820,10 €T.T.C

Le Président dit que cette somme sera prélevée sur le budget primitif de l'investissement 2009, et demande l'autorisation au Conseil Syndical de solliciter une subvention auprès du CONSEIL GENERAL DES VOSGES au titre de l'année 2009.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'achat de ce matériel.

Charge son Président de faire les démarches auprès du CONSEIL GENERAL en vue de l'obtention d'une subvention,

Et dit que les crédits nécessaires sont bien prévus au budget 2009.

13 – QUESTIONS DIVERSES

Participation d'élèves au concours artistique

Chaque année, quelques élèves de l'EIMDV, passent le concours artistique sous l'impulsion des professeurs. Il est logique que cette action soit inscrite dans le projet pédagogique de l'Ecole de Musique. Ce concours génère des frais d'inscription de 25 € par enfant.

Le Président propose aux conseillers syndicaux la prise en charge de ces frais d'inscription tout en sachant que environ sept à huit élèves seraient concernés.

Point sur le projet 'SUIVEZ L'ARTISTE'

Nous avons le plaisir de vous confirmer la réalisation du projet proposé par l'Ecole de Musique au PNRBV, sur le site du musée du Textile de VENTRON.

En effet, les quatre projets proposés par le territoire au PNRBV ont été retenus avec des aides variables.

Le PNRBV versera à l'Ecole de Musique une bourse à la création de 2.500,00 € qui sera reversée aux six artistes réalisant l'action, soit 416,00 € brut. Le Syndicat devant s'acquitter à l'AGESSA de charges liées à la création artistique.

Monsieur THOUVENIN demande si la bourse suffit à la réalisation du projet. Le projet aura bien lieu avec, toutefois, quelques aménagements.

Madame Carole PETITDEMANGE propose d'intéresser le 'chantier jeunes' de SAULXURES à la diffusion des spectacles des 26 et 27 juin.

Point sur la démarche du Syndicat Mixte vers le CONSEIL GENERAL pour la signature éventuelle d'une convention d'objectifs

Une réunion technique entre VOSGES ARTS VIVANTS, LE CONSEIL GENERAL et l'EIMDV a permis d'évoquer, dans le cadre d'une future convention, les projets du Syndicat Mixte dans les cinq années à venir. Il s'agit de voir quelles actions, quelles missions pourraient être soutenues par le CONSEIL GENERAL dans le cadre d'une expérimentation du SDEA sur notre territoire. Une prochaine réunion technique aura lieu courant mars.

Point sur les projets 2008/2009

- Orchestre à l'école : pour rappel deux actions orchestre à l'école sont menées à LA BRESSE et à THIEFOSSÉ. Leur réalisation se passe dans les meilleures conditions. Ces actions bénéficient d'un financement spécial de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE MOSELOTTE et du soutien du CONSEIL GENERAL dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.
- Convention avec la commune de SAULXURES pour une intervention de l'Ecole de Musique au pôle multi accueil.
- Partenariat avec l'UNION VOSGIENNE DES BATTERIES FANFARES pour l'accueil d'un stage et de deux concerts autour des instruments naturels. Création éventuelle à moyen terme d'un département instruments naturels.

Monsieur Arnaud THOUVENIN demande si la classe de contrebasse sera opérationnelle à la rentrée 2009/2010, il lui a été répondu que oui.

Monsieur Yannick PEDUZZI signale d'organisation d'un concert à RAMONCHAMP le 25 avril de l'harmonie et batterie fanfare.

Point sur l'adhésion de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CLEURIE

Le Président fait état d'une rencontre avec le bureau de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE DE LA CLEURIE. Le Président et le Directeur ont présenté l'école sous deux angles : pédagogique et financier.

Point sur les contacts avec LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES ET DE LA SOURCE DE LA MOSELLE

Pas de nouvelle officielle à ce jour. La presse fait état de contacts entre la communauté de communes et l'école associative du THILLOT.

Journées Enseignements Pratiques Artistiques et Territoires

Le Président informe les conseillers de la tenue, les 6 et 7 avril prochain, des Journées Enseignements Pratiques Artistiques et Territoires, organisées par le CONSEIL GENERAL, mis en œuvre par VOSGES ARTS VIVANTS, en collaboration avec LA VILLE D'EPINAL, ARTECA, IMAGE PLUS et l'UNION DES DIRECTEURS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES VOSGIENS.

Il est important que les élus participent à ces journées afin de rencontrer l'ensemble des acteurs agissant pour le développement des activités artistiques.

Rencontre avec le Conseil Municipal de RUPT SUR MOSELLE

A l'invitation de Monsieur TRAMSAL, Maire de RUPT SUR MOSELLE, Le Président et le Directeur ont présenté l'Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées aux Conseillers Municipaux insistant que derrière les réalités financières, il y a des réalités humaines à prendre en considération. L'aspect pédagogique a longuement été présenté ainsi qu'une projection financière simulée sur trois ans. (2009-2010-2011)

Monsieur Le Président s'étonne que seules les données chiffrées aient été relatées dans la presse locale avec quelques erreurs préjudiciables pour l'image du Syndicat.

Le Président informe et donne lecture d'un courrier adressé à Monsieur Le Maire de RUPT SUR MOSELLE corrigeant ainsi les données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Monsieur Michel LAURENT, premier adjoint à la Mairie de SAINT-AME offre le verre de l'amitié au nom de la commune.

Le Président du Syndicat Mixte
Pour une Ecole de Musique

Michel GRANDJEAN